Revue française de science politique

Le Cambodge depuis 1941 : État des travaux

Monsieur Philippe Preschez

Citer ce document / Cite this document :

Preschez Philippe. Le Cambodge depuis 1941 : État des travaux. In: Revue française de science politique, 11e année, n°4, 1961. pp. 906-935;

doi : https://doi.org/10.3406/rfsp.1961.392648

https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1961_num_11_4_392648

Fichier pdf généré le 29/03/2019

Le Cambodge depuis 1941

ETAT DES TRAVAUX

PHILIPPE PRESCHEZ

Le Cambodge est un des pays d'Asie du Sud-Est dont l'étude est restée la plus négligée. En langue française, les travaux de premier ordre consacrés à l'histoire ancienne, aux coutumes, à l'art ou à l'archéologie font contraste avec le manque d'études importantes sur le Cambodge moderne. En langue anglaise, il est significatif que dans la floraison des travaux récents sur l'Asie du Sud-Est en général, le Cambodge soit le plus souvent oublié. Pour ne prendre que quelques exemples, les ouvrages édités par George M.T. Kahin sur les gouvernements d'Asie du Sud-Est (1958 et 1959), ou par Frank N. Trager sur le marxisme en Asie du Sud-Est (1959), le livre de J.H. Brimmel sur le communisme dans la même région (1959) et le rapport de Bernard Fall sur l'infiltration communiste dans la zone de l'O.T.A.S.E. (1960) ne font aucun cas du Cambodge.

Dans ces conditions, cette note se présente surtout comme un état des documents parus depuis 1945 — sources d'information ou travaux — dont pourrait disposer le chercheur qui voudrait s'intéresser au Cambodge. Pour cette raison, l'on n'a pas craint de se référer très souvent à des travaux dactylographiés : thèses de doctorat en droit ou en sciences économiques d'étudiants français ou cambodgiens, mémoires de l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, etc... Certes, la qualité de ces travaux est assez inégale. Mais cela ne les empêche pas de fournir une information précieuse dans la mesure où leurs auteurs ont eu une connaissance directe des problèmes qu'ils évoquent, ou bien ont pu disposer de documents restés inédits. Etant donné la rareté de la documentation, ces matériaux ont beaucoup à apporter. De même, l'on n'a pas hésité à recourir, chaque fois que cela était nécessaire, à des articles parus dans les périodiques les plus divers, y compris un simple hebdomadaire cambodgien de langue française. Toutefois, et bien que leur consultation soit indispensable, les articles que l'on peut trouver en France

Persée creative commons

dans tout bon dossier de coupures de presse n'ont évidemment pas été mentionnés. Enfin, cette note ne fait état que des ouvrages ou des sources d'information dont le lecteur peut actuellement disposer dans les différentes bibliothèques parisiennes, à l'exclusion de travaux connus seulement par des références.

GENERALITES

Il convient de distinguer ici les ouvrages et les périodiques.

A l'heure actuelle, il n'existe que trois ouvrages d'ensemble, très différents d'ailleurs, sur le Cambodge moderne. Le meilleur est incontestablement celui qui a paru sous la direction de David J. STEINBERG, dans la collection américaine *Survey of world cultures.* La rançon d'un ouvrage de ce genre, où sont évoqués à peu près tous les sujets possibles, c'est de donner des analyses qui semblent parfois trop rapides. La section consacrée à l'histoire du Cambodge, en particulier, est fort sommaire. Mais le livre comporte peu d'erreurs de fait. Il est bien informé en ce qui concerne la politique économique et les structures sociales. Il contient une bonne bibliographie (qui omet cependant de citer le livre capital de G. Coedès !) et il offre en tout cas une bonne base de départ pour les recherches. En outre, il a le mérite de ne pas donner dans le panneau facile de l'anticolonialisme, ni même de l'antineutralisme dans l'édition de 1957 (1) : en contradiction avec l'attitude officielle adoptée alors aux Etats-Unis, les chapitres ayant trait à la situation politique reconnaissent l'importance primordiale de Norodom Sihanouk. Et l'Agence khmère de presse pouvait souligner, le 7 juin 1958, l'objectivité marquée de ces chapitres. Mais l'édition revisée en 1959 par Herbert H. VREELAND (2) ne se contente pas de modifier l'ordre des chapitres et de les mettre à jour. Elle a le tort grave d'accommoder le chapitre consacré à la vie politique au goût américain du jour : le parallèle entre Son Ngoc Thanh et Norodom Sihanouk a légitimement heurté la susceptibilité cambodgienne, ainsi qu'en témoigne la « Lettre ouverte aux milieux impérialistes » de Norodom Sihanouk, dans le *Nationaliste* du 21 mai 1960.

Le second ouvrage de caractère général est fort différent. Il s'agit d'un livre de Wilfrid BURCHETT (3). La personnalité de l'auteur, son anticolonialisme et son antiaméricanisme forcenés, le fait que ce livre ait paru aux éditions Fleuve Rouge au Nord-Vietnam, tous ces éléments suffisent à indiquer l'optique particulière de l'auteur et les précautions qui s'imposent. Conçu comme un simple reportage, présenté sans plan rigoureux, ce livre dont les deux tiers sont consacrés au Cambodge mérite cependant d'être

signalé pour la richesse de son information. Comme le précédent, nous le citerons souvent dans cette note.

Enfin, le livre de L. CHEMINAIS (4) est un document intéressant et facile à consulter pour le voyageur pressé. Il ne comporte guère d'éléments nouveaux, mais fait preuve d'une bonne connaissance du pays.

Dans le domaine des périodiques, quatre d'entre eux essentiellement sont à retenir comme source d'information.

France-Asie (141) fait figurer dans ses livraisons des contributions sur les divers aspects du Cambodge ancien et moderne. Signalons notamment le numéro spécial *Présence du Cambodge* (5), où l'historien, l'ethnologue, le géographe, peuvent trouver des analyses intéressant le complexe khmer dans sa totalité. La bibliographie (pp. 551-559) comprend les ouvrages et articles de revue consacrés au Cambodge, de l'intervention française en 1864 jusqu'à 1955. On peut y renvoyer en bloc pour tous les travaux, souvent de premier ordre, parus avant 1945.

Le Recueil judiciaire (142) du Royaume du Cambodge est un « trimestriel » à parution peu régulière dont le premier numéro date de 1954. Il constitue une source d'information commode sur la législation du Royaume depuis l'indépendance.

Réalités cambodgiennes (143) est un hebdomadaire ayant des liens étroits avec le Prince Sihanouk, qui en a fait son porte-parole officieux. Alors qu'il ne ménage pas ses critiques envers les Américains et les Soviétiques, il est toujours d'une attitude extrêmement correcte à l'égard de la France. Mais quelles que soient ses tendances, ce périodique (qui en est à sa sixième année d'existence et a le plus fort tirage des journaux de langue française du Royaume) nous semble le mieux fait et le plus utile pour le chercheur, grâce à ses nombreux articles de fond.

Enfin, citons un périodique annuel dont les deux premiers numéros parus sont d'un intérêt capital et qu'il convient de suivre : les *Annales de la Faculté de droit de Phnom Penh* (144).

II. HISTOIRE DU CAMBODGE

Les ouvrages d'histoire ancienne peuvent être distingués des histoires générales du Cambodge s'étendant jusqu'à la période récente.

Le poids d'un passé prestigieux est une donnée que l'on ne peut oublier lorsque l'on étudie le Cambodge. Or l'on dispose dans ce domaine d'ouvrages de haute érudition, principalement français. L'histoire du Sud-Est

asiatique hindouisé fait l'objet du livre désormais classique de Georges COEDÈS (6). Le Cambodge y figure à l'intérieur du vaste cadre géographique et culturel de l'Inde extérieure (Sud-Est asiatique et Indonésie). Pour cette raison l'auteur ne va pas au-delà du XV^e^ siècle. Paru trois ans après, le livre de Lawrence Palmer BRIGGS (7) est une bonne contribution américaine à la connaissance du passé politique khmer. Il s'arrête également au XV^e^ siècle, mais a l'avantage de traiter exclusivement du Cambodge. Plus récent, le livre de Bernard-Philippe GROSLIER (8) ouvre de nouvelles perspectives à la connaissance de l'histoire politique et économique du royaume au XVI^e^ siècle, grâce à des recherches originales fondées sur des documents ibériques, et en particulier portugais. Aujourd'hui encore, de nobles familles cambodgiennes font remonter leurs origines aux pionniers lusitaniens présentés par l'auteur. Et l'on retiendra particulièrement la section consacrée au problème du réseau hydraulique d'Angkor Thom à la fin de la période khmère : appuyée par des recherches aériennes, l'étude semble d'autant plus intéressante que de grands travaux sont entrepris aujourd'hui dans la région de Siém Reap pour remettre en état les réservoirs d'eau et le système d'irrigation construits à l'époque des monarques d'Angkor.

Sur un point plus particulier, la bonne thèse de THIOUNN THIOUM sur *Le pouvoir monarchique au Cambodge* (9), qui porte principalement sur l'histoire ancienne, permet de mieux comprendre certains aspects de l'institution monarchique actuelle. Le problème de l'évolution du caractère religieux du roi y fait l'objet d'une analyse subtile et pénétrante.

Parmi les articles de périodique, l'on doit citer celui de P. FABRICIUS, chargé de cours d'histoire de l'Asie du Sud-Est à l'Ecole Royale d'Administration de Phnom Penh, qui constitue une bonne mise au point sur l'histoire khmère (10). Mais pour tous ces problèmes d'histoire ancienne, il convient en général de consulter les revues orientalistes qui ont publié des articles sur le Cambodge : le B.E.F.E.O. (145), le *Bulletin S.E.I.* (146) et *France-Asie* (141).

Alors que tous les ouvrages précédents sont d'excellente qualité, les histoires générales du Cambodge s'étendant jusqu'à nos jours sont très inégales.

Le manuel de Mlle M. GITEAU (11), destiné à l'enseignement secondaire du Royaume, est parfaitement à jour et retrace les grandes articulations de l'histoire cambodgienne jusqu'à l'indépendance recouvrée. Mais il est nécessairement sommaire. Le livre d'A. MIGOT (12) fait preuve de la bonne connaissance qu'a l'auteur du pays, mais il est destiné au grand public et l'étude des règnes et des crises de palais y occupe une place exagérée, tandis que le Cambodge moderne est réduit à la portion congrue. Le petit « Que sais-je ? » de A. DAUPHIN-MEUNIER (13) est une bonne

œuvre de vulgarisation et contient des pages intéressantes sur le vicariat apostolique du Cambodge, mais les douze pages consacrées à la période d'après-guerre sont bien rapides et leur ton conviendrait à une histoire officielle. En langue anglaise, le livre du diplomate américain Martin F. HERZ (14) est une mauvaise vulgarisation fourmillant d'erreurs de fait en ce qui concerne la période ancienne. Et si les trois derniers chapitres dans lesquels il prétend résumer l'histoire récente du Cambodge sont plus intéressants, ils sont gâtés par une inadmissible partialité qui le conduit à accorder une importance disproportionnée au parti démocrate et à glorifier Son Ngoc Thanh, considéré comme le seul vrai patriote.

En contraste avec ces ouvrages qui apportent peu de choses au chercheur, il faut signaler le très bon manuel d'*Histoire des institutions khmères* (15) de Jean IMBERT, doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Phnom Penh. Issu d'un cours professé pendant l'année universitaire 1959-1960, ce livre étudie les institutions médiévales du Cambodge (802-1593), les institutions de la période moderne (1593-1907), et celles de la période contemporaine (1907-1953) en distinguant chaque fois les facteurs de développement des institutions (rappel de l'histoire politique, religieuse, économique), les institutions publiques et les institutions privées. Bien qu'elle s'arrête au 9 novembre 1953, jour de la proclamation de l'indépendance, la troisième partie de l'ouvrage est des plus utiles pour l'étude des institutions publiques.

III. INSTITUTIONS POLITIQUES ET VIE POLITIQUE

Pour tous les problèmes étudiés sous cette rubrique, il convient de se référer au livre de D.J. STEINBERG (1, 2), à celui de W. BURCHETT (3), et dans une moindre mesure au petit livre de F.M. HERZ (14). Depuis 1953, le volume annuel *Union française* (147) apporte de courtes mises au point, sans jugement de valeur, sur la situation politique au Cambodge et les changements de gouvernement : mises bout à bout, ces données permettent un utile panorama. Pour présenter les autres sources, l'on peut distinguer deux phases : la mise en place d'un système démocratique de type occidental et sa désagrégation, d'une part, la recherche de formules nouvelles, d'autre part, la césure étant en 1955.

La mise en place d'un nouveau régime doit être éclairée par le rappel de la situation sous le protectorat et par l'analyse de la situation révolutionnaire. Quels sont les traits principaux de la structure antérieure ? Le livre de J. IMBERT (15) donne des indications sur la médiocrité de la participation du peuple aux affaires communes, le rôle dérisoire des conseils de

résidence, de l'Assemblée consultative indigène et de la Chambre des représentants du peuple (qui a succédé à la précédente en 1940, mais n'exista que sur le papier). L'armature essentielle d'un Etat moderne dont a été doté le Cambodge par quatre-vingts ans de présence française, et le rôle prépondérant d'une minorité de cadres français, parfaitement au courant des diverses techniques dont ils étaient chargés, sont très bien analysés dans la thèse de Jean LARCHÉ (16).

Sur la succession au Trône et sur le rôle de la puissance protectrice dans le choix du nouveau roi en 1941, les mémoires de l'amiral DECOUX (17) présentent des aperçus intéressants. Notons à ce sujet la critique de l'argument officiel français pour justifier le choix de Norodom Sihanouk qu'a faite la princesse Yukanthor, dans un article où elle définit les droits du prince Monireth (*a*).

Pour l'étude de la situation révolutionnaire après l'agression japonaise (mars-octobre 1945), le mémoire de Jean CHESNEAU (19) présente de bons éléments d'information sur la situation politique et la thèse de J. LARCHÉ (16) fournit une analyse détaillée de l'organisation constitutionnelle sous la période d'indépendance. Le mémoire de J. CHESNEAU (19) décrit en outre l'équipe au pouvoir d'octobre 1945 à la fin de l'année 1946 sous la présidence du prince Monireth.

L'ouvrage capital pour étudier l'octroi des grandes libertés politiques, la formation des courants politiques (parti libéral du prince Norindeth, parti démocrate du prince Youtevong), la loi électorale de 1946 et les réactions qu'elle a suscitées, l'œuvre constitutionnelle de la Commission d'études franco-khmère, les élections et l'œuvre constitutionnelle de l'Assemblée constituante dominée par le parti démocrate, est incontestablement la thèse de doctorat touffue de J. LARCHÉ, déjà citée (16), dont on peut regretter seulement qu'elle soit restée sous une forme dactylographiée. L'auteur a pu utiliser les archives de la Commission d'études franco-khmère (C.E.F.K.) et est toujours nourri aux bonnes sources. L'on trouve en annexe ou dans le corps du texte tous les principaux documents concernant la période 1945-1947. L'auteur a repris son analyse de la Constitution de 1947 dans un article paru en 1949 (20). Ses conclusions (« constitution de parti », œuvre d'une nouvelle caste de privilégiés introduisant d'emblée le système parlementaire et ne tenant pas compte des données propres au Cambodge) paraissent fort perspicaces. L'article examine en outre les premiers pas du nouvel Etat cambodgien.

L'article volontairement très sommaire de C.-A. COLLIARD (21) a le mérite de montrer comment le droit français a été utilisé dans la consti-

(*a*) On peut signaler un amusant portrait psychologique du prince Monireth dans le livre de P. GENTIL sur le Laos, *Remous du Mékong*, Paris, 1950, 368 p.

tution sous la triple forme de l'adoption, de l'imitation et de la transposition.

Le texte de la Constitution (que l'on trouve d'ailleurs dans la thèse de J. LARCHÉ (16), en annexe, avec les deux projets de la C.E.F.K. négligés par l'Assemblée constituante) a été publié par la *Documentation française* (149-1).

Telle est la mise en place du système d'inspiration occidentale, sous l'influence de la jeune élite khmère. Comment s'est-il altéré, puis désagrégé ?

La thèse de PHUNG TON (22) ne présente pas les mêmes qualités que celle de J. Larché : l'auteur fait preuve de beaucoup moins de rigueur intellectuelle et est très partial. La première partie consacrée à la crise intérieure est néanmoins utile. Après une étude des droits et libertés garantis par la Constitution et une comparaison avec d'autres pays, l'auteur examine l'opposition du parti démocrate et du roi Norodom Sihanouk de 1949 à 1954. Elle se traduit par la dissolution du Parlement en 1949, le coup d'Etat du 15 juin 1952, la deuxième dissolution du Parlement en 1953. Très hostile au roi, Phung Ton conclut à l'existence d'une « dictature monarchique » qu'il s'efforce de caractériser.

Un bon article d'A. SURMER (23) donne une étude détaillée de la crise constitutionnelle du milieu de l'année 1949 au printemps 1951. Un bon tableau des dissensions politiques de 1949 à la fin de 1953 est donné dans un livre de V. THOMPSON et R. ADLOFF sur les minorités en Asie du Sud-Est (24).

L'activité du mouvement Khmer Issarak jusqu'en 1955 est étudiée dans l'ouvrage précité et dans ceux de D.J. STEINBERG (1, 2), M.F. HERZ (14) et E.J. HAMMER (25). On peut compléter ces données par le tableau de la dissidence khmer issarak au milieu de l'année 1953 que donne le mémoire de F. JOLY (26) : il a l'intérêt de bien faire la part de la piraterie, vieux fléau du Cambodge. Le rôle de Son Ngoc Thanh est décrit dans les mêmes sources et dans un article paru dans *Indochine Sud-Est asiatique* (27).

L'étude des partis qui se sont multipliés au cours de cette période est faite dans l'édition de 1957 du livre de D.J. STEINBERG (1) et dans le livre de V. THOMPSON (24).

Depuis 1955, les institutions et la vie politique du Cambodge ont subi de profondes transformations. Le 19 février 1955, le roi présente un projet de réforme de la Constitution tendant à transformer le « régime des partis » en « démocratie compréhensible pour le peuple ». Puis, se heurtant à certaines oppositions, il abdique en faveur de son père et fonde le Sangkum. Des formules toutes nouvelles vont être progressivement instaurées. Or il n'existe à l'heure actuelle aucune étude d'ensemble sur ces récentes ten-

dances : ce qui rend d'autant plus nécessaire le regroupement des sources d'information.

Pour comprendre certaines des idées directrices de la réforme constitutionnelle khmère, il convient de se reporter à l'étude corrective de la Constitution de 1947 qui a été faite par le prince NORODOM SIHANOUK lui-même dans la revue *France-Asie* (28). Cette mise au point développe certains aspects du projet qui avait été exposé dans ses grandes lignes par le roi en février 1955 aux membres de son gouvernement, au corps diplomatique, aux conseillers privés de la Couronne et aux membres de la Commission internationale de contrôle (C.I.C.). Avec beaucoup de vigueur et d'originalité, l'ancien roi défend un système de démocratisation des institutions khmères qui s'efforce de concilier les données d'un régime démocratique avec les nécessités nationales, l'accession des masses à la vie politique et la nécessité d'une autorité gouvernementale forte. La mutation politique due à l'avènement du Sangkum explique que bien des dispositions prévues n'aient pas été insérées dans la Constitution de 1956, mais cette étude est une des sources à ne pas négliger.

Sur les raisons de l'abdication du roi et sur la création de la Communauté socialiste populaire (Sangkum), c'est le livre de BURCHETT (3) qui est le mieux informé. La personnalité du nouveau roi Norodom Suramarit fait l'objet d'une étude déjà citée (18). Le déroulement des élections de septembre 1955, où le Sangkum emporte 82 % des suffrages, est examiné en détail dans le 4e rapport de la Commission internationale de contrôle, instituée conformément aux textes du 21 juillet 1954 (148-4).

Il convient d'établir le texte de la Constitution actuelle et de faire le recensement des études dont on dispose sur le nouveau régime politique.

Le texte de la Constitution du Cambodge tel qu'il résulte de la loi modificative votée en seconde lecture par l'Assemblée nationale le 6 décembre 1955 et promulguée le 14 janvier 1956, a été publié par la *Documentation française* (149-2). Les dispositions les plus remarquables qui ont été introduites dans le texte de 1947 sont évidemment l'institution des Assemblées populaires, les nouvelles méthodes d'assainissement de l'administration par la responsabilité des fonctionnaires devant les Assemblées représentatives et les formules de démocratie semi-directe comme le droit de révocation populaire des élus. Mais, depuis cette date, la Constitution a été fréquemment modifiée et l'on doit mettre à jour le texte de la Documentation française. On peut utiliser le *Recueil judiciaire* pour le Kram du 8 mars 1957 (150), pour le Kram du 8 janvier 1958 sur l'inclusion du Congrès national dans la Constitution (150), pour les Krams des 13 février, 28 juillet et 21 août 1959 (150) et pour le Kram du 5 avril 1960 (150) qui prévoit la désignation d'un Conseil de régence assumant provisoirement

les prérogatives royales : il s'agissait de faire face à la situation créée par la mort du roi Norodom Suramarit. Enfin, le nouvel article 122 qui introduit, pour résoudre le même problème, l'institution d'un chef d'Etat, peut être trouvé dans un numéro de *Réalités cambodgiennes* (151).

Notons que les attributions et le fonctionnement des Assemblées populaires de la capitale et des Khets ont été précisés par un Kram du 16 octobre 1957 (152). Mais elles sont actuellement suspendues à la suite du référendum populaire du 29 novembre 1959.

Telles sont les principales sources d'information sur les nouvelles institutions.

Quant au fonctionnement du nouveau système politique, le seul article de portée générale est dû à A. HOLLEAUX (29), qui passe en revue les institutions du nouveau Cambodge : la monarchie, la Constitution, le fonctionnement du régime parlementaire selon que le prince Sihanouk est en même temps président du Conseil ou que le chef du gouvernement n'est pas le prince, l'institution profondément originale des congrès nationaux, les formules de démocratie directe.

Pour une étude plus approfondie, l'on dispose d'études de caractère juridique, de descriptions concrètes et d'interprétations d'ensemble.

La royauté dans son ensemble est examinée par J. IMBERT (15) qui s'attache aux pouvoirs du roi (nature, prérogatives, pratique constitutionnelle), au rôle de la famille royale et à l'accession au trône. On peut compléter cette analyse par un article du principe NORODOM SIHANOUK sur l'avenir de la monarchie (30).

Une étude exhaustive du pouvoir exécutif est faite par A. HOLLEAUX dans un excellent article de la publication du Conseil d'Etat *Etudes et documents* (31). L'auteur décrit les ministères, les ministres (interpénétration étroite entre les personnels gouvernemental et administratif), la présidence du Conseil, le Conseil des ministres (qui discute rarement les « grandes affaires » de caractère politique), l'organisation des provinces, les problèmes de la concussion, de la hiérarchie, du rythme administratif, des textes, et enfin la juridiction administrative.

Dans un long article de J.-L. DE CORAIL (32) où la situation du fonctionnaire cambodgien est analysée par rapport au pouvoir hiérarchique et au pouvoir disciplinaire, l'on trouve une analyse du système de la responsabilité des fonctionnaires devant les assemblées représentatives, aspect spécifique du droit constitutionnel khmer. Dans son article précité (31), A. Holleaux émet des réserves sur cette méthode d'assainissement.

Les modalités des élections au suffrage universel au Cambodge (Assemblée nationale, Assemblées populaires, Conseils de Khum) font l'objet d'une étude détaillée de M. DUFAUR (33).

La grande qualité de ces travaux dus à des juristes ne rend pas moins nécessaire une description plus concrète.

Les résolutions et les vœux du Congrès national de sa première à sa neuvième session et leur exécution ont été présentés dans un récent *Bilan de l'œuvre du Sangkum* (34), qui permet de se faire une idée précise de l'activité de ces Congrès. Une description vivante et détaillée du déroulement du 3e et du 4e Congrès national est donnée dans le livre de W. BURCHETT (3).

Deux études de cas sont intéressantes. Celle de W. BURCHETT (3) sur la crise gouvernementale de décembre 1956 et celle de Mlle M.-T. BLANCHET (35) sur la crise gouvernementale de janvier 1958 (qui a entraîné la dissolution de l'Assemblée nationale par le roi le 8 janvier et les élections du 23 mars).

Sur le problème de la corruption, qui joue un rôle important au Cambodge comme dans bien d'autres pays d'Asie du Sud-Est, l'on trouve des éléments dans le livre de W. BURCHETT (3), mais l'ouvrage essentiel est le récent *Eloge du colonialisme* de Julien CHEVERNY (36) dont le chapitre sur « la bureaucratie triomphante et souffrante » est la meilleure analyse du phénomène.

Enfin, un tableau concret de la vie politique doit évoquer le problème de la réintégration des anciens membres du Khmer Issarak. C'est là l'une des activités de la Commission internationale de contrôle. Les sept rapports parus jusqu'ici (cf. la rubrique suivante) apportent une bonne information sur ce sujet. Quant au communisme au Cambodge, il faut recourir au livre de D.J. STEINBERG (1, 2), à deux articles de NORODOM SIHANOUK dans *France-Asie* (37), à de bonnes pages du livre de J. CHEVERNY (36) et à un article de J.-M. DUFOUR (38). Ce dernier présente en outre une bonne mise au point sur l'affaire Sam Sary et le complot de Dap Chhuon.

Il reste à examiner maintenant les interprétations d'ensemble de ces formes nouvelles de la vie politique et de l'idéologie qui les sous-tend. Elles sont peu nombreuses. Citons d'abord un bon rapport d'information fait au Conseil de la République par Léo HAMON (39) : le parallèle esquissé entre Norodom Sihanouk et Nehru est pertinent. L'un fils de roi et ancien roi lui-même, l'autre fils de brahmanes de la classe supérieure, tous deux auréolés du prestige de l'indépendance nationale, ont choisi délibérément d'entraîner leur peuple dans les voies d'une démocratie sociale. L'analyse que fait A. HAURIOU de la notion de parti dominant (40) s'applique si bien au cas du Cambodge (auquel l'auteur se réfère d'ailleurs) qu'un numéro de *Réalités cambodgiennes* (41) a reproduit de larges extraits de ce cours. Dans un chapitre de son livre récent sur le socialisme en Asie

du Sud (42), Saul ROSE fait une présentation d'ensemble du socialisme khmer au sens large du mot. Plus critique est la brève appréciation de J. CHEVERNY (36) qui y voit la dénomination commode d'un pragmatisme national. Quant à l'autre composante de l'idéologie du Sangkum, la neutralité, elle est examinée dans la rubrique ci-dessous.

IV. INDEPENDANCE ET RELATIONS EXTERIEURES

Seuls les ouvrages de D.J. STEINBERG (1, 2) et de Russel H. FIFIELD (43) envisagent ces problèmes dans leur ensemble. Le livre récent de Donald LANCASTER (44) est très décevant en ce qui concerne le Cambodge pour lequel il n'apporte guère d'information originale. Les sources et les travaux semblent pouvoir être présentés en distinguant les problèmes qui se posent au Cambodge avant et après les accords de Genève. Toutefois il est préférable de regrouper les données ayant trait aux relations du Cambodge avec ses voisins immédiats, la Thaïlande et le Vietnam : les problèmes actuels ne peuvent en effet être compris qu'en fonction des précédents.

Avant la fin de l'année 1953, les relations extérieures du Cambodge restent dominées par le problème déterminant des rapports avec l'ancienne puissance protectrice. L'influence de la politique extérieure de la République démocratique du Vietnam est le seul autre problème important et le devient davantage en 1954.

Sur l'attitude des Cambodgiens à l'égard de la France en octobre 1945, avant l'arrestation de Son Ngoc Thanh, on peut consulter A. BLANCHET, qui a eu un entretien avec Khim-Tit, alors ministre de la défense nationale (45). Le retour des Français est décrit par J. CHESNEAU (19).

Le premier moment dans l'évolution des rapports franco-cambodgiens est le *modus vivendi* du 7 janvier 1946 qui réalise un compromis entre l'ancien système du protectorat et le régime de l'indépendance. La meilleure étude de ce texte est celle de J. LARCHÉ (16). Il a repris certaines de ses conclusions dans un article du *Recueil Penant* (46). Les différents ministères de la période japonaise (sauf le Ministère des affaires extérieures) sont maintenus mais l'on introduit des conseillers français à l'échelon national et à l'échelon régional. Le retrait à la compétence cambodgienne du pouvoir de légiférer vis-à-vis des Asiatiques étrangers s'explique selon l'auteur par l'activité débordante des agents du Kuo Min Tang. L'auteur étudie en outre les accords complémentaires : accord relatif à la ville de Phnom Penh, protocole annexe de juillet 1946, etc. On peut utiliser également pour la mise en place et le fonctionnement du *modus vivendi* le mémoire de J. CHESNEAU (19). Comme exemples concrets du degré de rétablisse-

ment de la présence française, deux cas intéressants sont l'échec du soutien français au parti libéral (16) ou au contraire le rôle du représentant de la France dans l'affaire Sim Var (153).

La seconde phase de l'évolution est définie par le traité franco-khmer du 8 novembre 1949 : « Indépendance dans le cadre de l'Union française ». La deuxième partie de la thèse de PHUNG TON (22) traite l'aspect externe de la crise cambodgienne. Elle étudie les conditions dans lesquelles l'indépendance a été reconnue et fait un examen critique de la nature de cette indépendance restreinte et incomplète. L'accueil réservé par l'Assemblée nationale cambodgienne à ce traité et les difficultés politiques qui en résultèrent sont examinées dans la première partie du même travail. On trouve dans la thèse de VUTTI THOUTCH (47) d'utiles indications sur l'application des dispositions prévues en matière diplomatique (participation aux conférences internationales, admission aux organisations internationales, reconnaissances intervenues en 1950, établissement de relations diplomatiques en 1950-1952). Bien que cette thèse soit loin d'être excellente, on peut encore y étudier les dispositions de la Conférence de Pau qui concernent le Cambodge, et les transferts de compétence intervenus en 1950-1951 (services économiques et financiers, services culturels).

Sur l'éclatement de la crise franco-khmère en 1953, on doit se reporter aux thèses précitées, au livre de BURCHETT (3) et à une publication officielle du Gouvernement royal du Cambodge (48). Les aspects militaires de la crise sont envisagés par F. JOLY (26) qui examine la coordination des efforts de l'armée, des autorités cambodgiennes et de la République française, le problème des ralliements, l'incident Savang Vong, la seconde crise. Le général NAVARRE (49) n'évoque que très brièvement l'effort de guerre du Cambodge et les rapports avec l'armée cambodgienne.

Après les transferts d'août et octobre 1953, l'indépendance peut être proclamée le 9 novembre. Cette indépendance va aussitôt se concrétiser. Des questions techniques, économiques et financières, diplomatiques, sont encore résolues en février 1954. La conférence de Paris ouverte en août 1954 va consacrer l'éclatement du quadripartisme en décembre et aboutir à de multiples accords intéressant le Cambodge. Sur tous ces problèmes, la thèse de VUTTI THOUTCH (47) fait bien le point. Et pour le problème, plus particulier, des répercussions de la suppression de l'Union indochinoise sur le statut du Mékong, on peut se reporter à une autre thèse (50).

Ainsi, dès novembre 1953, le contentieux franco-khmer est-il résolu ? Le problème qui devient le plus important pour le Cambodge est celui de la pénétration Viet Minh. Sur les activités du Viet Minh au Cambodge depuis 1949, on peut se reporter à un article d'*Indochine Sud-Est asiatique* (51) et au mémoire de F. JOLY (26) qui étudie les conditions de la

pacification et les techniques de la pacification (cas de la région de Damber, opérations militaires, reprise en main des populations avec villages de regroupement et autodéfense). Mais l'on aura recours également au livre de BURCHETT (3) et surtout aux ouvrages de D.J. STEINBERG (1, 2) et de Bernard FALL, *Le Viet Minh* (52), qui examinent l'ensemble du problème.

Ce problème joue un grand rôle lorsque le Cambodge a pour la première fois à affirmer sa personnalité internationale, à l'occasion de la conférence de Genève. Sur la position des grandes puissances en ce qui concerne le Cambodge, les prétentions de Pham Van Dong, le rôle très important joué par la délégation cambodgienne menée par Sam Sary, il est essentiel d'utiliser le livre définitif de Jean LACOUTURE et Philippe DEVILLERS, *La fin d'une guerre* (53). Le contenu des obligations imposées au Cambodge se trouve dans un article de R. PINTO (54). Il convient de rappeler ici l'activité de la Commission internationale de surveillance et de contrôle, qui a publié jusqu'à ce jour sept rapports (148). Les deux premiers couvrent la période allant de l'établissement de la Commission au 31 mars 1955. Ils traitent de la réintégration des Khmers Issarak dans la communauté nationale et du retrait des forces armées étrangères. Dans les cinq autres rapports les pétitions d'anciens membres K.I. deviennent sporadiques, mais la Commission étudie d'autres problèmes.

Depuis les accords de Genève, le Cambodge a une diplomatie très active. Les articles d'ensemble ayant pu paraître sur le sujet ont été utilisés par les ouvrages cités en tête de cette rubrique (1, 2, 43). Aussi peut-on se contenter de signaler comme information de portée générale le livre de M.F. HERZ (14), les livres de la collection *Union française* (147) qui font état des relations extérieures, et un bon article récent de Bernard FALL (55). Les deux problèmes qui dominent sont d'une part la position du Cambodge dans un monde divisé en deux blocs, d'autre part les relations du Cambodge avec deux pays voisins : la Thaïlande et le Sud-Vietnam. Les relations avec la France, devenues excellentes, seront évoquées en conclusion.

Dans la ligne de l'attitude de Sam Sary à Genève, les relations avec les Etats-Unis sont au départ très bonnes. Un accord militaire est signé le 16 mai 1955. Ses dispositions font l'objet de toute une étude de la C.I.S.C. (148-3). Mais bientôt les Etats-Unis allaient réclamer le prix de leur aide. Le refus des autorités khmères de s'aligner sur l'O.T.A.S.E. entraîna toute une campagne d'intimidations. Sur cet épisode des relations américano-khmères, le livre le mieux informé, malgré une partialité évidente, est celui de W. BURCHETT (3). Il présente en outre le mérite de bien montrer la participation des congrès nationaux à la définition de la politique extérieure du Cambodge. Dès lors, ainsi que le montre le mémoire de Mlle M.-T. BLANCHET (35), le Cambodge allait passer en deux étapes

de la coexistence pacifique à la coexistence active : après les préliminaires concernant l'ouverture de relations normales avec les puissances de l'Est en 1956, la mise en œuvre de la coexistence active aboutit dans une deuxième phase à l'ouverture d'une concurrence entre les aides étrangères.

Pour une interprétation d'ensemble de cette attitude de neutralité, l'on peut recourir à plusieurs études. Un article de NORODOM SIHANOUK lui-même, dans la revue *Foreign affairs* (56), s'efforce de dissiper les malentendus. *La fin d'une guerre* (53) a de bonnes pages pour définir la neutralité « historique » du Cambodge, peu soucieuse de doctrine. La version cambodgienne du non-engagement, qui ne se pose pas en donneuse de leçons, a fait également l'objet d'une analyse perspicace de Léo HAMON au dernier colloque du Centre d'étude des relations internationales de la Fondation nationale des sciences politiques (57). Une appréciation plus pessimiste de la neutralité cambodgienne est donnée par J. CHEVERNY (36) dans un chapitre consacré au pourrissement de l'Indochine : pour lui, la neutralité comporte le risque de la dénationalisation par l'hétérogénéité des éducations données à l'extérieur aux étudiants cambodgiens et le risque de l'agression brutale par les proches voisins du Cambodge.

Telle étant la position du Cambodge par rapport au dialogue Est-Ouest, le second problème important est celui des relations du Cambodge avec deux pays voisins : la Thaïlande et le Sud-Vietnam. Ces questions sont très actuelles, mais doivent être situées dans une perspective historique.

Le problème de la délimitation du Cambodge par rapport à la Thaïlande fait l'objet d'une étude détaillée de Charles ROUSSEAU dans un de ses cours de droit international public (58). La thèse d'ARUN PANUPONG, fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères de Thaïlande sur *Le territoire indochino-thaïlandais* (59) retrace l'évolution historique des rapports entre la Thaïlande et le Cambodge, puis entre la Thaïlande et la France au sujet du Cambodge. Il faut compléter sur certains points. Les souvenirs du général SABATTIER (60) informent des activités à la frontière siamoise en 1941 (la carte est excellente). La valeur humaine et économique des territoires cambodgiens cédés à la Thaïlande par le traité du 9 mai 1941 est appréciée par A. DOILLON (61). Le rôle du foyer khmer de Battambang, mouvement irrédentiste à Phnom Penh en faveur du retour de Battambang à la communauté khmère, est mentionné par l'amiral DECOUX (17). Mme Paul BASTID étudie l'activité de la Commission de conciliation franco-siamoise (62). Le rapport de cette commission a été publié par la *Documentation française* (154). Après la crise politique de novembre 1947 au Siam, Pibul considère l'affaire des quatre provinces de l'Est comme classée. Mais ce rappel des précédents historiques était nécessaire : car les difficultés renaissent. En décembre 1955, le temple fron-

talier de Preah Vihear est occupé par les Thaïlandais. En novembre 1958 se produisent des incidents à la frontière thaïlando-cambodgienne : la C.I.S.C. (148-7) examine les faits, mais décline sa compétence. L'article précité de B. FALL (55) étudie l'évolution des rapports avec la Thaïlande dans le sens d'une détente. Deux numéros de *Réalités cambodgiennes* (63) font de même. Cet hebdomadaire présente également les positions des deux parties dans l'affaire de Preah Vihear portée devant la Cour de La Haye (64) (*a*). Sur le problème particulier du soutien de la Thaïlande au mouvement Khmer Issarak après la guerre, on peut renvoyer au livre de V. THOMPSON (24).

Avec le Sud-Vietnam, les relations depuis les accords de Genève sont loin d'être idylliques. Les différends intervenus sont étudiés par B. FALL (55), mais certaines précisions sont nécessaires. La thèse précitée de TRUONG-CANG traite le problème du blocage du Mékong en 1956 (50). Sur les violations de frontières, deux rapports de la C.I.S.C. fournissent des renseignements précis (148-5, 7). Pour le problème des Khmers Krom une étude historique est indispensable. L. MALLERET présente cette minorité cambodgienne dans un article qui date de 1946 (65). Le court mémoire de L. JOULIA consacré aux revendications cambodgiennes sur les minorités du Sud-Vietnam (66) étudie la perte de la Basse-Cochinchine par le Cambodge, la consolidation des positions annamites après la conquête française, la recherche de garanties par le Cambodge en 1948-1949 et le problème des rectifications de frontières et du statut de la minorité. Les longues interventions de la princesse Yukanthor, de Sok Chhong et de Thonn Ouk à l'Assemblée de l'Union française lors du changement de statut de la Cochinchine en 1949 permettent de préciser la position du Cambodge (155). Une série d'articles récents de *Réalités cabodgiennes* présente le problème dans ses données actuelles (67, 68, 69).

Pour avoir une vision globale de la diplomatie cambodgienne actuelle, il peut être utile de se reporter à toute une série d'articles où NORODOM SIHANOUK raconte sa « mission aux Nations Unies » (70).

Enfin il faut dire un mot des relations du Cambodge avec la France depuis les accords de Genève. L'article de B. FALL (55) fait bien le point. En outre, un bon article de E. ROBBE (71) apporte toutes les précisions nécessaires sur l'assistance technique de la France au Cambodge. Les difficultés ayant été résolues sur le plan politique, la France agit surtout en effet sur le plan économique et culturel qui est des plus importants.

(*a*) Depuis la rédaction de cette note, l'arrêt sur les exceptions préliminaires a été rendu. Cf. « Affaire du temple de Preah Vihear » (Cambodge *c.* Thaïlande). Exceptions préliminaires. Arrêt du 26 mai 1961 : *C.I.J. Recueil* 1961 : 17-50.

V. PROBLEMES ECONOMIQUES

Il n'existe pas de bonne étude économique d'ensemble du Cambodge. Les études de la période antérieure à décembre 1954 sont peu utilisables parce qu'elles portent surtout sur l'Union indochinoise dans son ensemble. Les ouvrages récents sur la géographie de l'Asie (*a*) ne consacrent que quelques pages au Cambodge (72, 73). L'énumération des sources d'information générale sur l'économie du Cambodge ne peut donc être qu'assez brève. Le livre de D.J. STEINBERG (1, 2) est une excellente base de départ; il étudie très bien la politique économique. Le chapitre que G. ETIENNE consacre au Cambodge dans son livre récent sur l'économie des pays d'Asie (74) est court mais bon. L'auteur range le Cambodge avec l'Afghanistan, la Thaïlande et la Malaisie, dans le groupe des pays « où les échéances ne sont pas trop dramatiques ». La bonne thèse de doctorat en sciences économiques de KHIEU SAMPHAN (75) présente la structure économique actuelle et les réformes possibles, à la lumière d'une critique de l'intégration internationale de l'économie khmère et d'une affirmation de la nécessité d'un développement autonome. Moins récent, un aperçu général sur les ressources agricoles, industrielles et artisanales du Cambodge présente d'utiles données chiffrées (76). Sur le plan de l'information statistique en général, on peut utiliser un récent *Annuaire statistique rétrospectif* (77) et les derniers rapports économiques annuels de l'E.C.A.F.E.

Les autres éléments d'information sont assez épars. Nous les rassemblerons en examinant différents secteurs : agriculture, pêche, industrie, transports et communications maritimes, monnaie, crédit, commerce extérieur.

Pour comprendre les données traditionnelles de l'agriculture khmère, il faut revenir aux remarquables études de P. GOUROU (78, 79). En attendant que paraisse la thèse de doctorat de Jean DELVERT, consacrée au « paysan khmer », l'on peut utiliser ses bons travaux sur la géographie humaine du Cambodge et sur la vie rurale (80, 81, 82). La thèse de doctorat en sciences économiques de HOU YUON sur *La paysannerie du Cambodge et ses projets de modernisation* (83) a le grand mérite d'étudier la structure de la propriété foncière, le réseau des rapports précapitalistes, le grave problème de l'usure et celui du crédit agricole. L'on peut se reporter également à la thèse de KHIEU SAMPHAN (75) qui distingue utilement dans l'agriculture le secteur précapitaliste et le secteur capitaliste appartenant à de grandes unités internationales.

(a) Nous n'avons pu trouver le livre de TAN KIM HUON, *Géographie du Cambodge et de l'Asie des moussons*, Phnom Penh, Impr. Henry, 1957, 216 p.

Le mémoire de G. HIBON (84) sur les produits-clefs de l'économie du Cambodge traite de sept matières : riz, caoutchouc, poisson, poivre, élevage, forêts, maïs, en distinguant les conditions d'exploitation, la production et le commerce et les perspectives d'avenir. Les cartes sont particulièrement utiles. Le panorama de l'économie cambodgienne d'A. DAUPHIN-MEUNIER (85) présente de bonnes données sur les mêmes produits. Mais les chiffres de production de ces deux derniers travaux sont un peu anciens.

Sur la pêche dans les eaux douces du Cambodge (grands lacs et pêcheries fluviales), le meilleur travail est le mémoire de M. BOCHET (86) qui condense d'excellents rapports inédits. Citons également un article (87). L'étude culturale et économique du poivre au Cambodge de J. MARINET (88) est la meilleure étude sur la question et fait bien ressortir la crise actuelle. Sur le problème forestier, l'on peut citer un article de KHIEU VANN (89) qui étudie les aspects économiques, et les notes plus techniques d'A. AUBRÉVILLE (90). Les plantations d'hévéas font l'objet d'une étude d'A. DAUPHIN-MEUNIER (91) et d'une longue série d'articles d'A. GONTARD qui présente l'activité des différentes compagnies de caoutchouc du Cambodge (92). Enfin l'on peut citer quelques études de cas : la présentation par W. BURCHETT (2) de la ferme rizicole d'Etat de Thmar Kol, une étude des villages de berge (93) et une étude d'une île du Mékong (94).

Pour l'industrie et l'artisanat, il faut se référer à la thèse récente de KHIEU SAMPHAN (75) qui offre un bon tableau d'ensemble (industrie faible et déséquilibrée, dépendant d'un centre qui se trouve à l'extérieur du pays), utilise toute la documentation officielle, et propose d'utiles réformes fondées sur une critique de l'intégration internationale de l'économie, qui ferme toute perspective de production industrielle et oriente inéluctablement les activités vers le fonctionnarisme et le commerce d'intermédiaires.

Les transports ferroviaires sont évoqués par A. DAUPHIN-MEUNIER, qui étudie également le port de Phnom Penh (85). Des données d'ordre géographique, topographique et économique sur le Mékong sont données dans une thèse précitée sur le statut du Mékong (50). L'aménagement du Mékong, l'aménagement du port de Phnom Penh et la création du port de Sihanoukville font l'objet d'une série d'articles de Serge DE LABRUSSE (95, 96, 97). Sur l'importance de ce nouveau port pour l'économie du Cambodge, l'on peut citer un autre article (98). Le port de Ream que l'on se proposait autrefois d'aménager est étudié dans un mémoire très documenté, dont les données sur l'arrière-pays restent très utiles (99).

Sur les finances publiques, la Banque nationale du Cambodge, les banques commerciales, l'Office de crédit populaire (auquel s'est substitué l'Office royal de coopération), les entreprises d'assurances, la réglementation des changes, l'on dispose d'une étude d'A. DAUPHIN-MEUNIER (100). On

doit la compléter et la mettre à jour. Les problèmes budgétaires sont examinés dans un bon article récent sur la notion de dépense publique au Cambodge (101). Pour les problèmes monétaires l'on peut utiliser une thèse de doctorat sur le destin de la monnaie indochinoise (102), et surtout un article récent de MAU SAY sur le problème du riel (103). A. GONTARD présente dans *Réalités cambodgiennes* les activités de la Banque de l'Indochine (104). La création d'une société d'économie mixte d'assurances est étudiée dans le même hebdomadaire (105) : les sociétés étrangères doivent se joindre soit à la société d'économie mixte, soit aux compagnies khmères existantes. Signalons enfin un article où le directeur de l'Office national des changes du Cambodge donne un aperçu sur les principaux points du contrôle des changes (106).

Sur le commerce extérieur, la thèse de MAU SAY (107) est peu utilisable : car le Cambodge était alors intégré dans l'Union douanière indochinoise. On peut se reporter à un article d'A. DAUPHIN-MEUNIER (108) et utiliser les sources d'information statistique.

Les problèmes posés par l'équipement statistique et la politique du Cambodge en la matière sont évoqués par un court article (109). Le rôle du Sangkum dans le développement économique, l'activité de l'Office royal de coopération, le plan quinquennal « Norodom Sihanouk » sont évoqués dans une publication sur l'œuvre du Sangkum (34). Mais il faut surtout se reporter à un document tout récent et d'un intérêt considérable qui étudie les raisons historiques, religieuses et traditionnelles du socialisme khmer, en tant que doctrine économique, la socialisation dans l'industrie et le commerce et dans l'agriculture, la planification et le développement communautaire (125).

VI. STRUCTURES SOCIALES ET RELIGIEUSES

Une fois de plus, il faut renvoyer en bloc au livre de D.J. STEINBERG (1, 2), dont il s'agit seulement ici de compléter les données. On peut le faire en examinant la société cambodgienne en général, les minorités nationales et les minorités montagnardes, les groupes sociaux, l'armée, le problème de l'enseignement et de la justice, les forces religieuses.

Le point de vue de l'ethnologue est celui de G. CONDOMINAS dans le bon chapitre qu'il consacre aux Cambodgiens dans un ouvrage collectif sur l'ethnologie de l'Union française (110). L'auteur met en relief l'individualisme du Cambodgien, qui n'est pas étouffé dans une structure familiale et territoriale rigide, et la profondeur du sentiment religieux : ces deux traits

sont caractéristiques lorsque l'on compare le Cambodge et le Vietnam. Le livre du Dr Georges OLIVIER (111) est un ouvrage d'anthropologie qui montre comment l'influence indienne s'est exercée sur une mosaïque ethnique très complexe. L'étude de J. WAHART sur l'habitation au Cambodge (112) contient des observations très pénétrantes. L'auteur distingue l'habitation des Khmers sur pilotis, l'habitation sur pilotis des allogènes (maisons chames, malaises, laotiennes, birmanes) et des primitifs, les maisons à terre des immigrés (maisons chinoises, maisons annamites) et les maisons flottantes. Il s'élève au niveau des sciences humaines. Dans un mémoire au titre ambigu, *Cambodge et littérature française* (113), J. BONHOTE passe en revue les œuvres de voyageurs, romanciers, auteurs folkloriques ou poètes : Français ayant séjourné ou vécu au Cambodge et Cambodgiens d'expression française. Le chapitre consacré aux romanciers présente des œuvres de Jeanne Leuba, Groslier, Roland Meyer et Makhali Phal qui sont extrêmement intéressantes. *La route du plus fort* de Groslier, par exemple, décrit la vie d'une société coloniale au Cambodge. Avec l'auteur de ce mémoire l'on retiendra surtout les écrits de MAKHALI PHAL, *Narayana ou Celui qui se meut sur les eaux,* qui montre l'originalité physique et morale du Cambodge, ce qui l'isole des autres contrées, et *La favorite de dix ans,* où la petite princesse Atman représente l'âme du jeune Cambodgien qui va à l'école de la France et en qui se combattent bientôt panthéisme et christianisme. Sur la littérature cambodgienne moderne, on peut se reporter à une contribution de P. BITARD (pp. 467-479) dans le recueil collectif *Présence du Cambodge* (5). Il cite *Fleur éclose, fleur fanée* de Yeng Say, qui affirme l'excellence d'une morale séculaire, et les romans de Chay Choun, *Vanna,* et de Mlle Souy Hyeng, *La destinée de Mademoiselle Na Kri,* qui évoquent respectivement deux problèmes de la société cambodgienne contemporaine : le fonctionnarisme et la prépondérance économique des Vietnamiens et des Chinois.

Venons-en à cette dernière. Sur les minorités nationales au Cambodge la meilleure information est celle des livres de D.J. STEINBERG (1, 2) et dans une moindre mesure de V. THOMPSON (24) qui étudie surtout les aspects politiques.

La nationalité d'origine a d'évidentes conséquences pour les minorités : on peut se reporter à ce sujet à un article de F. TERRÉ (114) qui analyse la loi du 30 novembre 1954 (certaines dispositions conduisent à une nationalité artificielle qui n'empêchera pas les Chinois de se considérer comme ressortissants de la Chine). Signalons les textes essentiels sur la revendication de la nationalité cambodgienne et la naturalisation (157) et sur la condition des étrangers au Cambodge, les professions interdites aux étrangers et le régime des capitaux étrangers (158).

L'attitude du gouvernement cambodgien étant définie, quels sont les problèmes posés par la minorité vietnamienne ? On dispose sur ce sujet d'un bon mémoire de J.-P. BEAUCHATAUD (115). Après avoir examiné les étapes de l'immigration (origines, causes, processus), il étudie le rôle de cette minorité (rôle économique : les différents secteurs; social : solidité des structures sociales; religieux : petites communautés caodéïstes, catholicisme) et traite enfin de problèmes qui étaient actuels en 1952.

L'étude de la minorité chinoise peut être faite en ayant recours à l'ouvrage général de V. PURCELL (116) et à un mémoire de Philippe RICHER (117) qui examine dans le cadre de l'Indochine française les données démographiques, le rôle économique et le statut juridique des Chinois (les autres points de son étude ne concernent pas le Cambodge). La thèse de J. LARCHÉ (16) apporte une précieuse information sur le problème tel qu'il se posait en 1946-1947 (les écoles chinoises, l'activité du Kuo Min Tang, etc.). La thèse de KHIEU SAMPHAN (75) voit dans une politique de développement industriel autonome une solution au problème chinois : les Chinois formeraient une classe capitaliste attachée au Cambodge au lieu d'être des intermédiaires s'enrichissant au détriment de ce pays.

Sur les minorités montagnardes, on peut se reporter au travail de G. CONDOMINAS (110), à la thèse de Pierre BEIS sur le statut de ces minorités (118) et à un numéro spécial de *France-Asie* sur les populations montagnardes du Sud-indochinois (119) : l'auteur y étudie des populations disséminées entre le Cambodge et le Vietnam et si ses observations sur les traditions ancestrales de ces populations ont été faites surtout au Vietnam, elles valent également pour les Phnong du Cambodge. Le problème de l'intégration des khmers loeu montagnards dans la communauté khmère est une des raisons qui a motivé la création d'une dix-septième province : celle du Haut-Chhlong (120).

L'étude des groupes sociaux a rarement été faite. La thèse de HOU YUON (83) présente une bonne étude des couches sociales de la paysannerie : les propriétaires fonciers, les paysans riches, les paysans moyens, les paysans pauvres, le semi-prolétariat. Les privilèges et les devoirs de la famille royale sont décrits par J. IMBERT (15). La généalogie des princes les plus en vue a été établie par la princesse YUKANTHOR (121).

L'armée est brièvement étudiée par A. DAUPHIN-MEUNIER (122) et par J. IMBERT (15). Il faut compléter par un article de NORODOM SIHANOUK sur la réorganisation de l'armée cambodgienne (123).

Sur les problèmes de l'enseignement on peut citer une publication dans le cadre de l'Unesco (124), un rapport de 1952 sur l'Institut national d'études juridiques (125), un article d'A. DAUPHIN-MEUNIER sur l'enseignement au Cambodge (126), un article de R. DOUBLIER sur l'instruction

publique au Cambodge (127). Pour les développements récents, signalons un numéro de *Réalités cambodgiennes* (128) qui fait le point en 1960, l'article de G. BARGUE (129) sur l'Ecole royale d'administration, créée sous le patronage de l'E.N.A. pour faire face à la redoutable pénurie de cadres administratifs qui sévit au Cambodge, et la présentation de la Faculté de droit de Phnom Penh par J. IMBERT (130) dans le premier numéro des *Annales* de cette Faculté.

Deux articles de R. OLIVIER dans le *Recueil judiciaire* du Royaume du Cambodge font le point sur toutes les questions touchant au pouvoir judiciaire et à l'histoire de l'organisation judiciaire cambodgienne (131, 132).

Quant aux forces religieuses, le bouddhisme joue un rôle prépondérant. Aussi peut-on se reporter à tous les ouvrages généraux : ceux de D.J. STEINBERG (1, 2), BURCHETT (3), L. CHEMINAIS (4), A. MIGOT (12), J. IMBERT (16). Tous ont quelque chose à apporter sur ce sujet. Signalons également le livre de A.H. BRODRICK. *Little vehicle : Cambodia and Laos* (133), mais il est assez décevant. Il vaut mieux utiliser une série de bons articles présentant le bouddhisme sous tous ses aspects (134, 135, 136, 137).

Il existe une bonne étude du culte des génies tutélaires ou NEAK TA (138). Un article d'A. DAUPHIN-MEUNIER présente d'utiles informations sur le catholicisme (souvent négligé par les auteurs) et sur l'islamisme (139). Enfin P. RONDOT étudie la minorité ethnique et religieuse des Cham (140).

Au terme de cette longue énumération, on peut non seulement souhaiter de l'indulgence pour ce qu'elle a de nécessairement aride, mais former le vœu qu'elle soit rapidement dépassée parce que de bonnes études d'ensemble seraient venues intégrer tous les éléments qui ont dû être cités de manière éparse. Le Cambodge, pays au passé prestigieux, reste profondément attachant. Il est une des dernières démocraties d'Asie, un bastion de la présence française en Asie : voilà bien des raisons pour qu'on s'y intéresse davantage.

GENERALITES

(1) STEINBERG (D.J.) et al. — *Cambodia.* Its people, its society, its culture. — New Haven, H.R.A.F. Press, 1957, XII-345 p. Bibliogr. (Country survey series.)

(2) STEINBERG (D.J.) et al. — *Cambodia.* Its people, its society, its culture. Edition revisée par H.H. Vreeland. — New Haven, H.R.A.F. press, 1959, 351 p. Bibliogr. (Survey of world cultures.)

(3) Burchett (W.G.) — *En remontant le Mékong.* — Hanoï, Editions Fleuve Rouge, 1957, 337 p.

(4) Cheminais (Louis) — *Le Cambodge.* Préface d'Albert Guillaume. — Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1960, 535 p.

(5) « Présence du Cambodge ». *France Asie* 114-115, nov.-déc. 1955 : 315-559.

II. HISTOIRE DU CAMBODGE

(6) Coedès (G.) — *Les Etats hindouisés d'Indochine et d'Indonésie.* 2e éd. — Paris, E. de Boccard, 1948, xi-468 p., ill. (Histoire du monde, sous la direction de E. Cavaignac, t. VIII-2.)

(7) Briggs (L.P.) — *The ancient Khmer empire.* 2e éd. — Philadelphia, the American philosophical society, 1955, 295 p., fig. Bibliogr. (Transactions of the American philosophical society held at Philadelphia, New series, vol. 41. I.)

(8) Groslier (B.P.) — *Angkor et le Cambodge au XVIe siècle,* d'après les sources portugaises et espagnoles. Avec la collaboration de C.R. Boxer. — Paris, Presses universitaires, 1958, 194 p. [lexique cambodgien]. (Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études. 63.)

(9) Thiounn Thioum — *Le pouvoir monarchique au Cambodge.* — Paris, 1952, 214 p. dactyl. (Thèse. Droit. Paris. 1952.)

(10) Fabricius (P.) — « Prolégomènes à l'histoire khmère ». *France-Asie* 164, nov.-déc. 1960 : 1 451-1 472.

(11) Giteau (Madeleine) — *Histoire du Cambodge.* — Paris, Didier, 1957, 181 p.

(12) Migot (A.) — *Les Khmers.* — Paris, le Livre contemporain, 1960, 381 p. Bibliogr.

(13) Dauphin-Meunier (A.) — *Histoire du Cambodge.* — Paris, Presses universitaires, 1961, 127 p. Bibliogr. (Que sais-je ? 916.)

(14) Herz (M.F.) — *A short history of Cambodia.* — London, Stevens and sons, 1958, 141 p.

(15) Imbert (J.) — « Histoire des institutions khmères ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom-Penh* 2, 1961, 205 p.

III. INSTITUTIONS POLITIQUES ET VIE POLITIQUE

(16) Larché (J.) — *L'évolution du statut du Cambodge.* — Paris, 1948, ix-268 p. dactyl. [annexes]. (Thèse. Droit. Paris. 1948.)

(17) Decoux (Amiral) — *A la barre de l'Indochine.* Histoire de mon gouvernement général (1940-1945). — Paris, Plon, 1949, 508 p.

(18) Yukanthor (Princesse) — « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit ». *France-Asie* 113, oct. 1955 : 242-247.

(19) Chesneau (J.) — *Un an de présence française au Cambodge sous le régime du modus vivendi du 7 janvier 1946.* — Paris, 1947, 50 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1947.)

(20) LARCHÉ (J.) — « Le nouveau statut intérieur de l'Etat cambodgien ». *Revue juridique et politique de l'Union française*, 1949 : 315-327.

(21) COLLIARD (C.A.) — « La Constitution cambodgienne a largement profité des expériences constitutionnelles de la France ». *Marchés coloniaux*, 4 déc. 1948 : 2 141-2 142.

(22) PHUNG TON — *La crise cambodgienne.* — Paris, 1954, 205-XLI p. dactyl. (Thèse. Droit. Paris. 1954.)

(23) SURMER (A.) — « Evolution du régime parlementaire au Cambodge ». *Encyclopédie coloniale et maritime mensuelle*, avr. 1951 : 104-106.

(24) THOMPSON (V.), ADLOFF (R.) — *Minority problems in Southeast Asia.* — Stanford, Stanford University press, 1955, 295 p.

(25) HAMMER (E.J.) — *The struggle for Indochina.* — Stanford, Stanford University press, 1954, 342 p. Bibliogr.

(26) JOLY (F.) — *Problèmes posés par la pacification du Cambodge.* — Paris, 1954, 89 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1954.)

(27) CHRISTIAN (P.) — « Son Ngoc Thanh ». *Indochine-Sud-Est asiatique*, oct. 1952 : 48-50.

(28) NORODOM SIHANOUK — « Etude corrective de la constitution accordée par S.M. le roi du Cambodge en 1947 ». *France-Asie* 108, mai 1955 : 656-663.

(29) HOLLEAUX (A.) — « Le gouvernement du Cambodge contemporain ». *Politique étrangère* 23 (4), 1958 : 414-426.

(30) NORODOM SIHANOUK — « Le Cambodge deviendra-t-il une République ? L'avenir de la monarchie ». *Réalités cambodgiennes*, 23 oct. 1959 : 5 et 7.

(31) HOLLEAUX (A.) — « L'administration cambodgienne et la création du Conseil d'Etat ». *Etudes et documents* (*Conseil d'Etat*) 12, 1958 : 241-255.

(32) CORAIL (J.-L. de) — « La situation juridique du fonctionnaire cambodgien ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom-Penh* 1, 1960 : 145-188.

(33) DUFAUR (M.) — « Les modalités des élections au suffrage universel au Cambodge ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom-Penh* 1, 1960 : 121-141.

(34) *Bilan de l'œuvre du Sangkum.* — Phnom-Penh, Imprimerie de l'Information, 1960, 60 p.

(35) BLANCHET (M.-T.) — *L'Indochine après les accords de Genève.* — Paris, 1958. 108 p. dactyl. (Mémoire D.E.S. de science politique. Droit. Paris. 1958.)

(36) CHEVERNY (J.) — *Eloge du colonialisme.* Essai sur les révolutions d'Asie. — Paris. Julliard, 1961, 372 p.

(37) NORODOM SIHANOUK — « Le communisme au Cambodge ». *France-Asie* 144, mai 1958 : 192-206 ; 145, juin 1958 : 290-307.

(38) DUFOUR (J.-M.) — « Le Cambodge entre les complots et la subversion ». *Perspectives* 726, 12 nov. 1960 : 8 p.

(39) HAMON (Léo) — *Rapport d'information fait au nom de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine à la suite de la mission effectuée en Asie du Sud-Est, notamment au Cambodge.*

(40) HAURIOU (A.) — *Institutions et vie politique comparées.* [Les institutions et la vie politique des pays sous-développés qui ont accédé à l'indépendance]. — Paris, les Cours de droit, 1959, 335 p. (Cours de doctorat. 1958-1959.)

(41) *Réalités cambodgiennes,* 9 sept. 1960.

(42) ROSE (Saul) — *Socialism in Southern Asia.* — London, New York, Toronto, Oxford University press, 1959, 278 p., carte.

IV. INDEPENDANCE ET RELATIONS EXTERIEURES

(43) FIFIELD (R.H.) — *The diplomacy of South East Asia. 1945-1958.* — New York, Harper and brothers, 1958, 584 p. Bibliogr.

(44) LANCASTER (D.) — *The emancipation of French Indochina.* — London, New York, Toronto, Oxford University press, 1961, XIV-445 p., carte dépl. Bibliogr. (Royal institute of international affairs.)

(45) BLANCHET (A.) — *Au pays des Balilas jaunes.* — Saint-Etienne, Dorian, 1947, 253 p.

(46) LARCHÉ (J.) — « L'évolution des rapports franco-cambodgiens ». *Recueil Penant,* 1949 : 115-127.

(47) VUTTI THOUTCH — *L'Etat khmer de l'indépendance à l'indépendance, à travers la protection et l'union française.* — Aix-en-Provence, 1958, 178-LVI p. multigr. (Thèse. Droit. Aix-en-Provence. 1958.)

(48) CAMBODGE. GOUVERNEMENT ROYAL — *Livre jaune des revendications de l'indépendance du Cambodge depuis le 5 mars 1953.* — Paris, Impr. de J. London, 1953, 215 p.

(49) NAVARRE (H.) — *Agonie de l'Indochine 1953-1954.* 2e éd. — Paris, Plon, 1958, 346 p.

(50) TRUONG CANG — *Le régime juridique du Mékong.* — Paris, 1957, 192 p. dactyl., carte dépl. (Thèse. Droit. Paris. 1957.)

(51) CHRISTIAN (P.) — « Le Viet Minh au Cambodge ». *Indochine-Sud-Est asiatique,* fév.-mars 1952 : 173-177. (Numéro spécial.)

(52) FALL (B.) — *Le Viet Minh.* La République démocratique du Vietnam 1945-1960. Préface de Paul Mus. — Paris, A. Colin, 1960, XII-379 p. (Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques. 106.)

(53) LACOUTURE (J.), DEVILLERS (P.) — *La fin d'une guerre.* Indochine 1954. — Paris, Editions du Seuil, 1960, 382 p. Bibliogr. (Collection Esprit. « Frontière ouverte ».)

(54) PINTO (R.) — « La France et les Etats d'Indochine devant les accords de Genève ». *Revue française de science politique* 5 (1), janv.-mars 1955 : 63-91.

(55) FALL (B.) — « Cambodia's international position ». *Current history,* mars 1961 : 164-170.

(56) NORODOM SIHANOUK — « Cambodia neutral : the dictate of necessity ». *Foreign affairs* 36 (4), juil. 1958 : 582-586.

(57) HAMON (Léo) — *Non engagement et neutralisme des pays nouvellement indépendants.* — Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1960, 57 p. multigr. (Fondation nationale des sciences politiques. Centre d'étude des relations internationales. Colloque des 26-27 novembre 1960. Rapport n° 12.)

(58) ROUSSEAU (C.) — *Cours de droit international public. 1957-1958.* [La condition internationale de la France]. Paris, les Cours de droit. 1958, 440 p.

(59) ARUN PANUPONG — *Le territoire indochino-thaïlandais.* — Paris, 1953, 256 p. dactyl. (Thèse. Droit. Paris. 1953.)

(60) SABATTIER (Gal) — *Le destin de l'Indochine.* Souvenirs et documents (1941-1951). — Paris, Plon, 1952, 466 p., cartes.

(61) DOILLON (A.) — *Les territoires cédés à la Thaïlande par les récents traités. Leur valeur humaine et économique.* — Paris, 1942, 75 p. multigr., cartes. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1942.)

(62) BASTID (S.) — « La Commission de conciliation franco-siamoise », pp. 1-20 in : *La technique et les principes du droit public.* Etudes en l'honneur de Georges Scelle. T. 1. — Paris. Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1950.

(63) « [Evolution des relations khméro-thaïlandaises] ». *Réalités cambodgiennes,* 10 juil. 1960 et 31 déc. 1960.

(64) « [L'affaire de Preah Vihear devant la C.I.J.] ». *Réalités cambodgiennes,* 21 avr. 1961.

(65) MALLERET (L.) — « La minorité cambodgienne de Cochinchine ». *Bulletin de la Société des études indochinoises,* 1946 : 19-34.

(66) JOULIA (L.) — *Les revendications cambodgiennes sur les minorités du Sud-Vietnam.* — Paris, 1953, 35 p. multigr. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1953.)

(67) « Les Khmers Krom se refusent à l'assimilation ». *Réalités cambodgiennes,* 17 mars 1961 : 6.

(68) « Recherche d'une solution pratique pour les Khmers Krom ». *Réalités cambodgiennes,* 31 mars 1961 : 5.

(69) « Le sort des Khmers Krom ». *Réalités cambodgiennes,* 8 avr. 1961.

(70) NORODOM SIHANOUK — « Ma mission aux Nations Unies ». *Réalités cambodgiennes,* 27 oct. 1960 à 13 janv. 1961.

(71) ROBBE (E.) — « Au Cambodge ». *Coopération technique* 9, mars-avr. 1959 : 16-27.

V. PROBLEMES ECONOMIQUES

(72) GOUROU (P.) — *L'Asie.* 2e éd. rev. — Paris, Hachette, 1957, 541 p.

(73) GINSBURG (Norton) et al. — *The pattern of Asia.* — Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1958, XIV-929 p., carte. Bibliogr.

(74) ETIENNE (G.) — *De Caboul à Pékin.* Rythmes et perspectives d'expansion économique. — Genève, E. Droz ; Paris, Minard, 1959, 271 p. Bibliogr. (Publications de l'Institut universitaire de hautes études internationales. 34.)

(75) KHIEU SAMPHAN — *L'économie du Cambodge et ses problèmes d'industrialisation.* — Paris, 1959, 200 p. dactyl. (Thèse. Droit. Paris, 1959.)

(76) BOU THOL — « Aperçu général sur les ressources agricoles, industrielles et artisanales du Cambodge ». *Réalités cambodgiennes,* 20 oct. 1956.

(77) CAMBODGE. PLAN (Ministère) — *Annuaire statistique rétrospectif du Cambodge 1937-1957*. — Phnom Penh, 1958, 214 p.

(78) GOUROU (P.) — *La terre et l'homme en Extrême-Orient*. 2e éd. — Paris, A. Colin, 1947, 224 p.

(79) GOUROU (P.) — *L'utilisation du sol en Indochine française*. — Paris, Paul Hartmann, 1940, 466 p. (Centre d'études de politique étrangère. XIV.)

(80) DELVERT (J.) — « Problèmes du Cambodge ». *Cahiers de l'information géographique* 1, 1952 : 33-46.

(81) DELVERT (J.) — « Présences géographique et humaine ». *France-Asie* 114-115, nov.-déc. 1955 : 321-329. (Numéro spécial : Présence du Cambodge.)

(82) DELVERT (J.) — « La vie rurale au Cambodge ». *France-Asie* 143, avr. 1958 : 95-105.

(83) HOU YUON — *La paysannerie au Cambodge et ses projets de modernisation*. — Paris, 1955, 285 p. dactyl., carte. (Thèse. Droit. Paris. 1955.)

(84) HIBON (G.) — *Les produits-clefs de l'économie du Cambodge*. — Paris, 1952, 60 p. dactyl., cartes, ill. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1952.)

(85) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « Panorama de l'économie cambodgienne ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 15-26.

(86) BOCHET (M.) — *La pêche dans les eaux douces du Cambodge*. — Paris, 1946, 58 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1946.)

(87) CHARPY (B.) — « La pêche en eau douce au Cambodge ». *Indochine-Sud-Est asiatique*, avr. 1954 : 31-40.

(88) MARINET (J.) — « Etude culturale et économique du poivre au Cambodge ». *Agronomie tropicale*, 1955 : 279-360.

(89) KHIEU VANN — « Un aspect de l'économie cambodgienne : le problème forestier ». *Revue de la Société belge d'études et d'expansion* 173, nov.-déc. 1956 : 934-938.

(90) AUBRÉVILLE (A.) — « Au pays des eaux et forêts. Impressions du Cambodge forestier ». *Bois et forêts des tropiques* 52, 1957 : 49-56.

(91) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « Les plantations d'hévéas ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 31-33.

(92) GONTARD (A.) — « [Les compagnies de caoutchouc du Cambodge] ». *Réalités cambodgiennes*, 12 juil. 1960 à 2 sept. 1960.

(93) MARTIN (C.), MARINET (J.) — « Nouvelle méthode de recensement des cultures. Essai effectué dans le srok de Kien-Svay au Cambodge ». *Bulletin mensuel de statistique d'outre-mer. Supplément : Etudes* 15, 1948 : 23 p.

(94) DELVERT (J.) — « Une île du Mékong cambodgien ». *Bulletin de l'Association de géographes français*, 1956 : 73-83.

(95) LABRUSSE (S. DE) — « Les nouvelles voies maritimes du Cambodge ». *France-Asie* 158-159, juil.-août 1959 : 1 063-1 082.

(96) LABRUSSE (S. DE) — « Communications maritimes et fluviales du Cambodge ». *Politique étrangère* 24 (3), 1959 : 329-342.

(97) LABRUSSE (S. DE) — « Le Cambodge accède à la mer ». *Revue maritime* 166, mai 1960 : 584-603.

(98) CAROUR (R.) — « Sihanoukville, port franc sur le golfe de Siam ». *Journal de la marine marchande*, 22 oct. 1959 : 2 181-2 193.

(99) REVEL (A.) — *Le problème de Ream ou le Cambodge à la recherche de la mer.* — Paris, 1953, 68 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1953.)

(100) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « Finances publiques, monnaie, crédit et change ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 43-51.

(101) HOMONT (A.) — « La notion de dépense publique au Cambodge ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom Penh* 1, 1960 : 191-202.

(102) KHAI TRINH (A.) — *Le destin de la monnaie indochinoise.* — Paris, 1958, 232 p. multigr. (Thèse. Droit. Paris. 1958.)

(103) MAU SAY — « La monnaie cambodgienne à l'heure du Fonds monétaire international ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom Penh* 1, 1960 : 83-93.

(104) GONTARD (A.) — « La plus ancienne institution bancaire installée au Cambodge : la Banque de l'Indochine ». *Réalités cambodgiennes*, 28 avr. 1961.

(105) « [Création d'une société mixte d'assurances] ». *Réalités cambodgiennes*, 10 juin 1960 : 2.

(106) TOUCH KIM — « Aperçu sur le contrôle des changes et du commerce extérieur au Cambodge ». *Revue de la Société belge d'études et d'expansion* 188, nov.-déc. 1959 : 736-740.

(107) MAU SAY — *L'union douanière et le commerce extérieur des Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet Nam.* — Paris, 1954, 190 p. dactyl. (Thèse. Droit. Paris. 1954.)

(108) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « Le commerce extérieur du Cambdoge ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 53-57.

(109) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « Statistiques et sous-développement économique : l'expérience cambodgienne ». *Nouvelle revue de l'économie contemporaine* 16 (8), juil.-août 1957 : 9-11.

VI. STRUCTURES SOCIALES ET RELIGIEUSES

(110) CONDOMINAS (G.) — « Les Cambodgiens », pp. 588-619 in : *Ethnologie de l'Union Française.* t. 2. Asie, Océanie, Amérique. — Paris, Presses universitaires, 1953, pp. 485-1084. Bibliogr.

(111) OLIVIER (Dr. G.) — *Les populations du Cambodge.* — Paris, Masson, 1956, 166 p., ill. Bibliogr.

(112) WAHART (J.) — *Notes sur l'habitation au Cambodge.* — Paris, 1946, 75 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1946.)

(113) BONHOTE (J.) — *Cambodge et littérature française.* — Paris, 1945, 74 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1945.)

(114) TERRÉ (F.) — « La nationalité d'origine en droit cambodgien ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom Penh* 1, 1960 : 59-77.

(115) BEAUCHATAUD (J.P.) — *La minorité vietnamienne au Cambodge.* — Paris, 1952, 83 p. dactyl. (Mémoire. Ecole nationale de la France d'Outre-Mer. 1952.)

(116) PURCELL (V.) — *The Chinese in South East Asia.* — London, New York, Toronto, Oxford University press, 1951, XIX-801 p. Bibliogr.

(117) RICHER (P.) — *Présence chinoise en Indochine française.* — Paris, 1952, 105 p. dactyl. (Thèse. Institut d'études politiques. Paris. 1952.)

(118) BEIS (P.) — *Le problème du statut des minorités montagnardes dans les Etats associés de l'Indochine.* — Paris, 1957, 216 p. dactyl. (Thèse. Droit. Paris. 1957.)

(119) DAM BO — « Les populations montagnardes du Sud indochinois ». *France-Asie* 49-50, printemps 1950 : 931-1208. (Numéro spécial.)

(120) « [Une nouvelle province : le Haut Chhlong] ». *Réalités cambodgiennes*, 1er juil. 1960.

(121) YUKANTHOR (Princesse) — « Généalogies des familles princières du Cambodge ». *France-Asie* 113, oct. 1955 : 248-259.

(122) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « L'armée royale khmère ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 26-28.

(123) NORODOM SIHANOUK — « [La réorganisation de l'armée cambodgienne] ». *Réalités cambodgiennes*, 2 janv. 1959.

(124) BILODEAU (C.), PATHAMMAVONG (S.), LÊ QUANG HÔNG — *Compulsory education in Cambodia, Laos and Vietnam.* — Paris, U.N.E.S.C.O., 1955, 157 p. (Unesco Studies on compulsory education. 14.)

(125) CAMBODGE. EDUCATION NATIONALE, JEUNESSE ET BEAUX-ARTS (Ministère), INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES — *Rapport sur la réorganisation et le développement de l'I.N.E.J.E.* — Phnom Penh, 1952, 26 p. multigr.

(126) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « L'enseignement au Cambodge ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 29-30.

(127) DOUBLIER (R.) — « L'instruction publique au Cambodge ». *Réalités cambodgiennes*, 24 mars 1956.

(128) « L'enseignement : un effort sans précédent ». *Réalités cambodgiennes*, 30 sept. 1960.

(129) BARGUE (G.) — « L'Ecole royale d'administration du Cambodge ». *Etudes et documents* (*Conseil d'Etat*) 12, 1958 : 256-269.

(130) IMBERT (J.) — « La Faculté de droit de Phnom Penh ». *Annales de la Faculté de droit de Phnom Penh* 1, 1960 : 3-6.

(131) OLIVIER (R.) — « Le pouvoir judiciaire ». *Recueil judiciaire* 5, 1955 : 17-155.

(132) OLIVIER (R.) — « Aperçu sur l'histoire de l'organisation judiciaire cambodgienne ». *Recueil judiciaire* 12, 1957 : 75-85.

(133) BRODRICK (A.H.) — *Little vehicle : Cambodia and Laos.* — London, Hutchinson, 1949, 266 p.

(134) MARTINI (F.) — « Le bonze cambodgien ». *France-Asie* 114-115, 1955 : 407-415. (« Présence du Cambodge ». Numéro spécial.)

(135) MARTINI (F.) — « Organisation du clergé bouddhique au Cambodge ». *France-Asie* 114-115, 1955 : 416-424. (« Présence du Cambodge ». Numéro spécial.)

(136) PANG KHAT (Le Vénérable) — « Le bouddhisme au Cambodge ». *France-Asie* 153-157, fév.-juin 1959 : 841-852. (Présence du bouddhisme.)

(137) PURUSAKARA UPASAKA — « Le peuple cambodgien est plus bouddhique que ses bonzes ». *Indochine - Sud-Est asiatique* 31, 1954 : 25-31.

(138) SOUYRIS-ROLAND (A.) — « Contribution à l'étude du culte des génies tutélaires ou Neak Ta chez les Cambodgiens du Sud ». *Bulletin de la Société d'études indochinoises* 26, 1951 : 161-174.

(139) DAUPHIN-MEUNIER (A.) — « Les forces religieuses au Cambodge ». *Etudes américaines* 53, 1955 : 39-42.

(140) RONDOT (P.) — « Les Cham musulmans du Cambodge ». *Rythmes du monde*, 2e trim. 1949 : 91-97.

REVUES ET DOCUMENTS

(141) *France-Asie.* Revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique. Saïgon, puis Tokio, Dir. : R. de Berval. (12 p.a., depuis 1946.)

(142) *Recueil judiciaire*, Phnom Penh, Ministère de la justice. (4 p.a., depuis 1954.)

(143) *Réalités cambodgiennes.* Phnom Penh. (Hebdomadaire, depuis 1956.)

(144) *Annales de la Faculté de droit de Phnom Penh.* Phnom Penh, E.K.L.I.P. (1 p.a., depuis 1960.)

(145) *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient.* Hanoï, puis Paris. (Périodicité irrégulière, depuis 1900.)

(146) *Bulletin de la Société d'études indochinoises.* Saïgon. (4 p.a., depuis 1926.)

(147) *Union française* suivie des relations de la France avec le Maroc, la Tunisie et les Etats précédemment associés. 30 rue de l'Université, Paris VIIe. (1 p.a., depuis 1953.)

(148) 1. *Cambodia n° 1 (1955).* First Interim Report..., London, H.M.S.O., 17 p. (Cmd. 9458).

2. *Cambodia n° 2 (1955).* Second Interim Report..., London, H.M.S.O., (Cmd 9534).

3. *Cambodia n° 3 (1955).* Third Interim Report..., London, H.M.S.O., 19 p. (Cmd 9579).

4. *Cambodia n° 1 (1956).* Fourth Interim Report... (1st April to 30th September 1955), London, H.M.S.O., 67 p. (Cmd 9571).

5. *Cambodia n° 1 (1957).* Fifth Interim Report... (1st October 1954 to 31st December 1956), London, H.M.S.O., 42 p. (Cmnd 253).

6. *Cambodia n° 1 (1958).* Sixth Interim Report (1st January 1957 to 31st December 1957), London, H.M.S.O. (Cmnd 526).

7. *Cambodia n° 1 (1959).* Seventh Interim Report (1st January 1958 to 31st December 1958), London, H.M.S.O. (Cmnd 887).

(149) 1. « La Constitution du Royaume du Cambodge ». *Notes documentaires et études* 633, 2 juin 1947, 38 p.

2. « Constitution du Royaume du Cambodge ». *Notes et études documentaires* 2268, 5 mars 1957, 10 p.

(150) *Recueil judiciaire* 10, 1957 : 25 ; 13, 1958 : 53-54 ; 16, 1959 : 67 et 83 ; 17, 1960 : 59.

(151) *Réalités cambodgiennes* 215, 17 juin 1960.

(152) *Recueil judiciaire* 13, 1958 : 19.

(153) SIM VAR — « [Intervention à l'Assemblée de l'Union française] », séance du 14 avril 1949. *Journal officiel. Débats de l'Assemblée de l'Union française*, 15 avr. 1949 : 476.

(154) « Rapport de la Commission de conciliation franco-siamoise ». *Notes documentaires et études* 811, 23 janv. 1948.

(155) « [Statut de la Cochinchine] », séance du 9 mars 1949 de l'Assemblée de l'Union française. *Journal officiel. Débats de l'Assemblée de l'Union française*, 10 mars 1949 : 305 et ss.

« [Problème général de l'ouverture des négociations entre le gouvernement français et le gouvernement royal du Cambodge] », séance du 14 avril 1949 de l'Assemblée de l'Union française. *Journal officiel. Débats de l'Assemblée de l'Union française*, 15 avr. 1949 : 471-489.

« [Statut de la Cochinchine] », séance du 19 mai 1949 de l'Assemblée de l'Union française. *Journal officiel. Débats de l'Assemblée de l'Union française*, 20 mai 1949 : 510-542.

(156) *Considérations sur le socialisme khmer*. — Paris, 1961, 14 p. dactyl. (Documents de l'Ambassade du Cambodge.)

(157) *Recueil judiciaire* 3, 1954 : 27-30 et 35-36. (Krams de 1954) ; 17, 1er trim. 1960 : 11-13 (Kram de 1959).

(158) *Recueil judiciaire*, Codes et lois pénales, 1956 : 228-234. (numéro spécial) ; 12, 1957 : 43-47.